

ARRÊTÉ N° 2014-002

ARRETE PORTANT RECLASSEMENT AVEC MODIFICATION DE CARRIERE

LE MAIRE DE CRÉANCEY

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
Vu le décret n° 2006-1693 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le décret n° 87-1108 du 30/12/1987 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable au grade de adjoint technique territorial de 2ème classe,
Vu la situation administrative de Monsieur DENIS BELORGEY, à l'échelon 09 du grade de adjoint technique territorial de 2^{ème} classe depuis le 01/02/2011, sans reliquat d'ancienneté,

CONSIDERANT que l'intéressé bénéficie de droit au reclassement avec modification de carrière,

ARRÊTE

Article 1^{er} : à compter du **01/02/2014**, Monsieur **BELORGEY Denis**, adjoint technique territorial de 2ème classe, est reclassé comme suit :

Ancienne situation	Nouvelle situation au 01/02/2014
Adjoint technique territorial de 2ème classe Echelon: 09 Indice brut: 348 Indice majoré: 326 Depuis le 01 février 2011 sans reliquat d'ancienneté	Adjoint technique territorial de 2ème classe Echelon: 09 Indice brut: 358 Indice majoré: 333 avec un reliquat d'ancienneté de 2 ans 3 mois

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera :

- Adressée à Monsieur le Receveur Percepteur municipal
 Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Côte d'Or
- Notifiée à l'intéressé

Notifié à l'intéressé le 1^{er} avril 2014

Signature de l'agent
BELORGEY Denis



Fait à CRÉANCEY, le 1^{er} avril 2014
Le Maire,

CHAPOTOT Jocelyn



L'autorité territoriale

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
informe que le présent arrêté n°2014-002 peut faire l'objet d'un recours contentieux
devant le tribunal administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa notification
Transmis au Représentant de l'Etat le 1^{er} avril 2014
Signature de l'autorité territoriale,